

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2012, a adopté le règlement suivant :

RCA-82 « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., S-O.1.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie »

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 12 juin 2012

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut